



## → GÉRER LA PAIE DES ENTREPRISES CULTURELLES ET DU SPECTACLE

Parcours certifiant éligible au titre du CPF

**15 jours - 4 500 € HT**

### → OBJECTIFS

✓ Permettre à un gestionnaire de paie, d'acquérir toutes les compétences nécessaires pour sécuriser le processus de paie dans son ensemble

### → PRÉREQUIS

✓ Avoir une expérience d'un an minimum de la paie et des déclarations sociales, tous secteurs confondus. Etude du projet du participant

### → MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

✓ Parcours alternant éléments techniques, apports réglementaires et cas pratiques. Mise en pratique au travers d'exercices et d'échanges.

✓ Parcours éligible au titre du CPF

✓ Parcours numéro RS5943

### → PUBLIC

✓ Gestionnaire paie

✓ RH ou toutes personnes en charge de la paie et des déclarations sociales dans le secteur du spectacle et de la culture

### → MOYENS D'ÉVALUATION

✓ Examen de fin de parcours

### Plan de formation

- |  |  |
|--|--|
| 1. <b>Journée 1</b> : le monde du spectacle, cadre juridique     | 9. <b>Journée 9</b> : la préparation de la paie                            |
| 2. <b>Journée 2</b> : les contrats de travail ; les permanents   | 10. <b>Journée 10</b> : les événements de la paie                          |
| 3. <b>Journée 3</b> : les intermittents ; les organismes sociaux | 11. <b>Journée 11</b> : exercices de mises en application                  |
| 4. <b>Journée 4</b> : les annexes VIII et X du chômage           | 12. <b>Journée 12</b> : application dans un logiciel de paie               |
| 5. <b>Journée 5</b> : les éléments de rémunération               | 13. <b>Journée 13</b> : la DSN et autres déclarations                      |
| 6. <b>Journée 6</b> : Ce qui est soumis, ce qui ne l'est pas     | 14. <b>Journée 14</b> : techniques de pointage ; comptabilité de la paie   |
| 7. <b>Journée 7</b> : géographie d'un bulletin de paie           | 15. <b>Journée 15</b> : veille sociale et juridique ; 1e phase de l'examen |
| 8. <b>Journée 8</b> : bulletin de paie : les bases particulières |  |

N° d'agrément 11753874875

- Remise de supports écrits
- Etudes de cas pratiques
- Examen de fin de parcours

### → PRATIQUE

#### Intervenants

Jérôme Guyon  
Corinne Lebray  
Marie Chabredier  
Sophie Perrot  
Anne-Marie Dinh  
Rémi Allard-Bessonneau

**Horaires** : 10h à 13h - 14h à 17h soit une durée de 6 h/jour

39, rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris  
T 01 53 34 25 25 > F 01 53 34 25 26 > www.ghs.fr  
SARL au capital de 14 400 euros RCS Paris B 327 920 955 N° TVA intracom FR32 327 920 955

### → AVEZ-VOUS BESOIN DE CETTE FORMATION ?

- ✓ Vous débutez dans la paie et souhaitez maîtriser les spécificités de la paie des entreprises culturelles et du spectacle ?
- ✓ Vos connaissances en paie ne concernent pas le monde des entreprises culturelles et du spectacle ?
- ✓ Un parcours certifiant de 15 jours pour faire de vous un spécialiste de la paie des entreprises culturelles et du spectacle